



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200609-DEC-AG-20-020-
AU
Date de télétransmission : 12/06/2020
Date de réception préfecture : 12/06/2020

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Décision du 9 juin 2020

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE L'ORDONNANCE N°2020-391
DU 1^{ER} AVRIL 2020**

**OBJET : APPROBATION ET PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE PREFIGURATION DE LA
PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE TERRITORIALE**

Le Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de l'Energie ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) ;

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 1- alinéa 2 ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE, adopté le 7 mai 2020 ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie dont la lutte contre la pollution de l'air et le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Considérant que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinatrices de la transition énergétique ;

OBJET : APPROBATION ET PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE PREFIGURATION DE LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE TERRITORIALE

Considérant que les objectifs nationaux inscrits dans la LTECV à l'horizon 2030 sont la réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990, la réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 et 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie ;

Considérant qu'en 2015, la Communauté d'Agglomération de Bastia a été reconnue Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) ;

Considérant qu'une plateforme de rénovation énergétique s'inscrit pleinement dans les objectifs précités, car permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits dans la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, par la multiplication des rénovations énergétiques, mais également l'amélioration du niveau de performance de chacune de ces rénovations ;

Considérant que la démarche d'initier la création d'une plateforme de rénovation énergétique territoriale sur le territoire communautaire, dispositif d'accompagnement des ménages mais également des entreprises dans leurs travaux de rénovation énergétique, permettra de multiplier les rénovations énergétiques ;

Considérant le montant prévisionnel de l'étude de préfiguration de la plateforme de rénovation énergétique territoriale évalué à 45 000 € HT ;

Considérant que l'étude de préfiguration de la plateforme de rénovation énergétique territoriale peut être éligible à un financement de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;

Considérant que la conduite opérationnelle de l'étude de préfiguration de la plateforme de rénovation énergétique territoriale sera opérée par la Direction des Services Techniques et de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'avis favorable de M. Guy ARMANET, vice-Président délégué aux finances, et de M. Michel SIMONPIETRI, vice-Président délégué à l'environnement ;

Vu le rapport présenté en appui de cette décision ;

APPROUVE

-Le lancement de l'étude de préfiguration de la plateforme de rénovation énergétique territoriale et la demande de financement auprès de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse pour sa mise en œuvre ;

-Le plan de financement de l'étude de préfiguration de la plateforme de rénovation énergétique territoriale comme suit :

Dépenses : 45 000€ HT

Recettes :

Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse	70%	31 500€
Autofinancement CAB	30%	13 500€

Décision du 9 juin 2020

**OBJET : APPROBATION ET PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE PREFIGURATION DE LA
PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE TERRITORIALE**

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

DECIDE

D'accomplir toutes formalités et signer tous documents nécessaires à cette demande de financement ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification mai